

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAGLAN**

Nombre de conseillers	-	DELIBERATION 035 -07-2026
- en exercice 15		Séance du lundi 6 juillet 2026 à 8 heures 30
- présents 11		
- votants 13		Le conseil municipal de cette commune, régulièrement
- Pour 15		convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en
- Contre 0		session ordinaire à la mairie de DAGLAN
- Abstention 0		sous la présidence de Pascal DUSSOL Maire

Date de convocation : 19 juin 2026

L'an deux mille vingt-six le 6 juillet à 18 heures 30, le conseil municipal de la Commune de DAGLAN dûment convoqué le 19 juin 2026 s'est réuni en session ordinaire à la mairie de DAGLAN sous la présidence de M. Pascal DUSSOL, Maire.

PRÉSENTS: DUSSOL Pascal, VASSEUR Marie- Hélène, CABIANCA Thierry, LAPOUGE Maurice, MARCHAL Michel, LOMBARD Philippe, SIMON Moeata, BOUSQUET Philippe, SWENDRA Bertrand, LOUBIÈRES BEYNEY Marie-Thérèse, Karine PICADOU, conseillers municipaux

PROCURATIONS : Dominique MAURY à Marie-Hélène VASSEUR
Thierry VERNET à Maurice LAPOUGE

EXCUSÉS : Déborah LECLERCQ, Emilie RIVAILLÉ CHARBONNIER
Marie-Hélène VASSEUR est élue secrétaire de séance.

FERMETURE DU POSTE ADJOINT TECHNIQUE

Vu l'article L.253-5 du code général de la fonction publique,
Vu les articles 18 et 30 du décret n° 91-298 du 20 mars 1991 (temps non complet),

Le Maire expose au Conseil municipal, la nécessité de supprimer l'emploi suivant :
Grade + Métier : Adjoint technique – entretien espaces verts à 28h00 hebdomadaires

Au motif : Fin du contrat contractuel de droit public de 3 ans (2023 à 2026)

En remplacement, un poste d'adjoint technique de 35h00 a été créée par délibération 024-04-2026.

Le Conseil municipal (ou autre assemblée), après en avoir délibéré, à l'unanimité (ou à la majorité) des membres présents
décide :

De supprimer l'emploi d'Adjoint technique à 28h00 hebdomadaires

Qu'après publicité, la présente décision prendra effet à compter du : 06/07/2026

D'autoriser Monsieur le Maire à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

De charger Monsieur le Maire de la publicité et de l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Daglan, le 6 juillet 2026

Le Maire,

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE DAGLAN" at the top and "P. R. DOGNE" at the bottom, with a small star in the center.

La Secrétaire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.